

Attestation de maintien d'aptitude

Assistance - EH1

Avant d'entrer en formation, il est nécessaire de justifier de la capacité à réaliser une assistance auprès d'un plongeur en difficulté de -6 mètres.

L'exercice sera réalisé sur un encadrant qui sera bras et jambes immobiles afin de simuler une situation de handicap modéré. La compétence sera validée si l'encadrant n'a pas à reprendre son autonomie pour sa sécurité.

En Surface : Maîtrise par le candidat de la verticalisation du plongeur encadré

Au cours de la descente : Maîtrise par le candidat de la vitesse de descente et des arrêts nécessaires en cours de descente (équilibrage des oreilles).

Au fond : Maîtrise du déplacement horizontal sur quelques mètres, de l'accompagnement au vidage de masque pour le plongeur encadré

A la remontée : Maîtrise de la vitesse de remontée et mise en sécurité en surface.

A chacune des phases : Échanges visuels et communication maîtrisée et adaptée d'une personne touchée.

L'attestation d'aptitude doit être signée par un moniteur E3 minimum, licencié à la FFESSM. Elle a une validité de 6 mois.

Je soussigné

Nom : Prénom :

Qualification : N°:

N° de licence :

Certifie que

Nom :

Prénom :

N° de licence :

a les compétences nécessaires pour remonter un plongeur en difficulté de -6 m.

A :

Le :

**CACHET ET SIGNATURE
DU FORMATEUR**